

SEANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2004

Président : M. Thierry AESCHBACHER
Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
Secrétaire : M. Bernard DESPLANDS
Membres : MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,
André RICHERT

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Pascal CHOBASZ, Conseiller administratif
Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN
DER LINDEN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI, Conseiller administratif
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2004
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 28 octobre 2004 –
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**
**Commission des finances – Séance du 1er novembre 2004 –
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
Immeubles locatifs communaux 28, route de Chancy
- Installation de panneaux solaires thermiques pour la production
d'eau chaude sanitaire
Crédit supplémentaire de fonctionnement (Fr. 240'000.--) **p. 450 Arrêté**
- 7) **Commission des finances et logement – Séances des 6 septembre et
1er novembre 2004 -
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
 - a) Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2005
et fixation des centimes additionnels **p. 452 Arrêtés**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 28 octobre 2004 – Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**
- a) Visite du chantier de la piscine municipale de Marignac
- Point sur l'avancement des travaux **p. 458 Information**
 - b) Divers
- 9) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication Séance du 25 octobre 2004 – Rapporteur : M. Fabrice BADET**
- Divers **p. 461**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 27 octobre 2004 - Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
- a) Projet de plan directeur du quartier des Semailles **p. 461 Information**
 - b) Divers
- 11) Propositions individuelles et questions **p. 464**
- 12) Questions du public **Annexe**

M. AESCHBACHER : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance de notre Conseil. Je salue la présence de notre Maire, M. François Lance ainsi que celle de M. François Baertschi, Conseiller administratif. J'annonce que M. Pascal Chobaz aura un peu de retard, retenu par d'autres obligations. Il me plaît également de saluer la présence de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme Augsburguer.

Je tiens, ce soir, à relever un exploit, celui de modifier la date de notre Conseil pour qu'il coïncide avec celle de l'anniversaire de notre ami, Jean-Louis Breda ; il a réussi à faire en sorte que notre Conseil soit avancé ce soir, date de son anniversaire, date de ses 62 ans, je le félicite. Je lui souhaite un bon anniversaire, tout comme vous.

Je constate, avec toujours autant de plaisir, la présence de notre dévouée secrétaire générale, Mme Odile de Garrini, ainsi que de nombreux chefs de service de notre administration démontrant ainsi leur attachement à notre commune.

Je remercie enfin le nombreux public présent ce soir, qui non seulement démontre son intérêt pour la vie de notre commune, mais est très certainement présent pour fêter le départ à la retraite de notre fidèle huissier.

Je dois excuser les absences de Mmes Andrée Jelk-Peila et Anne-Claude Juillerat van der Linden.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2004

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

M. AESCHBACHER : Le procès-verbal est adopté, je remercie notre secrétaire du Conseil municipal.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : J'ai quelques communications. J'ai rencontré tout à l'heure M. Haegler qui est l'ingénieur cantonal, concernant l'évolution du chantier du tram au Grand-Lancy. Je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

D'abord concernant l'éclairage public, pour palier au démontage de certains mâts d'éclairage sur le tronçon en question, il a été demandé de mettre en place un éclairage provisoire pendant la durée des travaux. Deuxièmement, les mesures de circulation, que j'ai évoquées lors du dernier Conseil municipal, seront mises en place dès lundi prochain, 15 novembre, et ceci pendant la durée des travaux, soit pendant 18 mois.

Je vous rappelle que les automobilistes, en provenance des Palettes, se dirigeant en direction de la ville, devront emprunter le chemin du 1er-Août, dont le sens sera inversé. Les automobilistes, en provenance des Acacias, se dirigeant vers le quartier du Bachet et des Palettes, devront emprunter l'avenue Eugène-Lance jusqu'à la rue du Bachet.

Nous avons demandé qu'un papillon soit distribué à tous les habitants de cette zone, ce qui sera fait demain dans la journée.

D'autre part, le passage piétons qui se trouve en bas du pont de Lancy, vers la pharmacie, sera supprimé pendant un certain temps, par conséquent, les piétons devront faire le détour par les autres passages piétons pour traverser ce carrefour.

Enfin, M. Haegler m'a informé qu'il fera en sorte que, pendant les fêtes, l'accès aux commerces touchés par le chantier soit facilité au maximum.

Deuxième communication, je rappelle aux Conseillers municipaux et à leurs conjoints qu'ils sont invités à une visite de l'exposition Exem à la villa Bernasconi, commentée par l'artiste qui aura lieu lundi prochain 15 novembre à 19.30 heures, après la commission de la culture.

Dernière information, le 28 novembre prochain, le bureau de vote Lancy I, soit la salle de gym de l'école Rapin, vivra sa dernière votation, puisque ce bureau sera supprimé dès le 1er janvier 2005, et que la salle de gym sera démolie avec l'arrivée du tram en juin 2005.

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

A tout seigneur, tout honneur, cette dernière opération sera présidée par son défenseur acharné, M. Marc Guillermin, et je crois savoir que Marc Guillermin prépare une petite cérémonie à cette occasion.

M. BAERTSCHI : Vous avez certainement lu dans la presse les difficultés que le quartier des Palettes subit à la suite de comportements de certains jeunes, nous en avons parlé à la Commission des affaires sociales. Je vous informe que les locaux incriminés, l'accueil pour les adolescents, la maison Civiq réouvriront dans la semaine du 22 novembre. Nous savons que cela a déjà permis à certains de réviser leur attitude, et espérons que cet incident sera clos.

5. PROPOSTIONS DU CONSEIL ADMINISTRATF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 28 octobre 2004 –
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT –
Séance du 1er novembre 2004 –
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

**Immeubles locatifs communaux 28, route de Chancy –
Installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau
chaude
Crédit supplémentaire de fonctionnement (Fr. 240'000.--)**
=====

M. BOSSHARD présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle que la discussion a été initiée lors de la séance précédente et le présent message est la suite du message 137.2.

M. Coray rappelle que l'idée était d'effectuer les travaux en même temps que les chaudières. Après les remarques du précédent message, il a pris d'autres avis et s'est renseigné sur les prix pour obtenir une étude complète. La différence essentielle, depuis le premier message, porte sur le coût. La surface de captage est passée de 200 m² à 73 m². Le bureau d'étude a fait une erreur car il était impossible d'avoir une surface de 200 m². Le chauffe-eau est aussi passé de 6'000 à 3'000 litres car l'ancien projet ne tenait pas compte de la nouvelle chaufferie. Le plan financier change donc radicalement et l'on obtient un coût total de Fr. 240'000.--. Les honoraires d'ingénieurs ont été revus à la baisse.

Un commissaire se dit très content d'avoir réagi énergiquement sur le soi-disant montant initial de Fr. 550'000.-- et de ne pas s'être trompé sur l'impossibilité d'installer 200 m² de panneaux. Un autre commissaire demande ce qu'il en est des subventions cantonales pour les projets de ce type. M. Chobaz répond qu'elles figurent

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

dans les recettes. M. Côte ajoute que pour l'immeuble des Ormeaux, la subvention s'est élevée à environ Fr. 15'000.--.

D'un point de vue philosophique, un commissaire estime qu'il vaudrait mieux à l'avenir mettre de l'argent dans des concepts globaux d'économies d'énergies. Les mesures de ce type devraient être pensées avant la construction. Un commissaire rappelle que les bâtiments certifiés avec le label « Minergie » permettent des économies d'énergie de l'ordre de 30 à 40 % par rapport à un bâtiment standard.

Le président lit le projet d'arrêté et procède au vote qui est accepté par 7 oui et 2 abstentions.

M. GUILLERMIN présente le sujet : Cet objet a été soumis à la Commission des travaux et constructions sous la forme d'un crédit de construction. Après vérification du Service financier, ce crédit de Fr. 240'000.-- ne représente pas une plus-value pour l'immeuble, il doit donc être ajouté au budget de fonctionnement. Les détails techniques ont été rapportés précédemment par la Commission des travaux et constructions.

En réponse à un commissaire, M. Côte a précisé que ces travaux revêtent un caractère urgent, une chaudière étant hors service.

Après lecture du projet d'arrêté, la Commission a voté en faveur de ce crédit par 7 oui et 3 abstentions.

M. FAVRE : Le vote de ce crédit de Fr. 240'000.-- pour le financement de la mise en place de capteurs solaires permettant la production d'eau chaude est la résultante d'une motion radicale de la grande époque où ces dernières florissaient à chaque séance.

Si la philosophie de cette motion allait dans le bon sens, en montrant l'exemple à titre de collectivité publique, son financement nous semble manquer d'équité.

En effet, seule une minorité de Lancéens va profiter d'économies sur leur facture de consommation d'eau chaude, grâce à la pose de ces panneaux solaires, alors qu'ils sont financés par le biais de tous les Lancéens.

Forts de ce constat, ne vaudrait-il pas mieux, par souci d'équité et comme mesure incitative, envisager la création d'un fonds communal qui allouerait des subventions à tous les propriétaires qui souhaiteraient équiper leurs immeubles ou villas de capteurs solaires pour le préchauffage de l'eau chaude. Et cela sur le modèle des subventions aux économies d'énergie pratiqué par les autorités cantonales.

Partisan convaincu de toutes solutions permettant des économies d'énergie, je vais simplement m'abstenir, car je préférerais que cet argent soit consacré à un futur bâtiment réalisé par la commune et présentant un concept global d'économies d'énergie des fondations de la toiture, plutôt que d'en dépenser pour des solutions bricolées, afin de se donner bonne conscience.

Pour preuve de nos convictions, nous vous rappelons qu'étant non seulement les initiants de la Coopérative Champs-Gottreux, nous avons proposé le recours à un spécialiste de concept énergétique, et le comité de la Coopérative a accepté que les

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

mesures qu'il a préconisées, soient mises en place, et ce malgré des suppléments de coûts. Cet immeuble se trouvant en zone de développement, nous sommes également allés « pleurer » à la direction du Logement pour obtenir que les surcoûts soient acceptés avec en contrepartie des loyers un peu plus élevés. Ces suppléments seront en partie compensés par des économies sur les factures de chauffage et d'eau chaude des futurs coopérateurs.

M. AUGSBURGER : Notre groupe, étant motionnaire au départ, acceptera ce crédit de fonctionnement. Notre groupe a aussi remarqué, quand on nous a présenté un budget de Fr. 550'000.--, qu'il était hors norme et hors mesure. Maintenant on est revenu à un montant à peu près raisonnable, ça ne devrait coûter que Fr. 200'000.--. J'aimerais m'excuser auprès de M. Coray lors de la dernière séance, qui a pris pour lui, le fait que j'attaque ce projet qui était absolument débile. M. Coray a des chefs, ces chefs en commission n'ont pas réagi, ni l'un, ni l'autre. Je trouve cela déplorable et je tenais à le dire. Nous voterons ce crédit pour les panneaux solaires.

L'arrêté 6) est accepté par 29 oui – 0 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).

**7. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séances des 6 septembre et 1er novembre 2004 -
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

a) Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2005 et fixation des centimes additionnels

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : *Séance du 6 septembre 2004* – La Commission a examiné avec attention les tableaux de la planification des investissements 2005 à 2010.

Les différentes lignes du budget 2005 ont été énumérées et ont provoqué un certain nombre de questions et commentaires.

Les principaux points soulevés ont trait aux intentions suivantes :

- transformation des guichets et rafraîchissement des façades de la mairie ;
- remplacement des panneaux officiels ;
- étude de construction de la caserne de la sécurité ;
- rénovation de l'école du Bachet ;
- étude de rénovation de l'école des Palettes ;
- rénovation de l'école du Petit-Lancy ;
- école de la Caroline, chauffage Cadiom

Total pour les écoles : Fr. 8,315 millions (./ Fr. 1,5 mio de subventions)

- tennis des Fraisiers, bulle ;
- parking T104 à Lancy-Sud

En conclusion, M. Lance a indiqué que le budget des investissements 2005 se trouve dans la même fourchette que 2004.

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

Le montant total s'élève à Fr. 36,162 mios. Les crédits déjà votés, donc engagés, s'élèvent à Fr. 14,16 mios. Les intentions nettes à Fr. 22 mios.

Le montant autofinancé s'élevant à Fr. 11,754 mios, il reste à financer Fr. 24,408 mios, dont Fr. 18,025 mios du patrimoine administratif et Fr. 6,383 mios du patrimoine financier.

Séance du 1er novembre 2004 – Les Oracles du 2ème étage de cette auguste mairie avaient prédit et prévu une séance des Finances marathon en ce jour de la fête de tous les Saints et des budgets municipaux.

Il faut croire que les Elus du Paradis ont particulièrement inspiré cette fraction des élus municipaux, car, de mémoire de dinosaure, un record absolu a été largement battu ce soir-là.

Les 42,195 km (à Fr. 1'862.-- le ml, j'arrondis) de lignes budgétaires ont été parcourus, lus, commentés et questionnés en moins de deux heures, sous l'impulsion d'un président très en verve et, féru reconnu de lecture..., qui a mené un train d'enfer. Il fallait le faire le jour de la Toussaint !

Le chef des Services financiers, sportif émérite, n'en est pas encore revenu et le vice-président de ce Conseil, champion de course de fond, est jaloux comme un lièvre de marathon (il ne l'a pas dit, mais je le sais !).

Pardonnez-moi ce préambule un peu scabreux, mais cela fait tellement de bien de pratiquer l'autodérision !

Dans le doute, en ce jour de fête, j'ai préféré rire de ce triste record.

Je savais que le principe des vases communicants pouvait être appliqué en comptabilité, mais pas nécessairement le principe de Peter à ce niveau de la Commission des finances et logement.

A part cela, il fallait bien trouver un sujet à rapporter, sans vous assommer de chiffres. Maintenant, je serai sérieux, M. le Président !

MM. les Conseillers administratifs étaient présents à cette séance, ainsi que les chefs de services, M. Côte du Service des travaux et constructions, M. Deschenaux du Service des parcs, promenades et maintenance, M. Kaeser du Service financier, accompagné par Mme Andrey et M. Chouet. Ces personnalités ont répondu avec compétence et bienveillance aux questions des commissaires.

M. Lance a expliqué que la commune emploie 201 personnes, réparties en 171 postes à 100 %. L'augmentation finale pour 2005 représente 3,48 postes à 100 %.

Le Service des parcs, promenades et maintenance est le plus gros service avec 66 personnes employées. Ce service a enregistré beaucoup de mouvements en 2004, année où tous les postes ont été repourvus.

Les commissaires ont examiné avec intérêt, sans être vraiment angoissés, le graphique très explicite des résultats nets annuels. Ce document démontre que le budget bascule nettement dans les chiffres rouges, à court terme. Les charges ne

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

tiennent en outre pas compte d'un éventuel report de charges du canton, ni des frais de fonctionnement du projet du centre socioculturel « l'Escargot ».

M. Lance a précisé que si le report de charges du canton devait se réaliser, il faudrait vraiment se remettre en question sur tous les postes de fonctionnement et d'investissement.

Il estime cependant que l'évaluation des recettes fiscales est très prudente. Il reste très optimiste en comptant sur l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises à Lancy.

Le report de charges est estimé à Fr. 3,75 mios uniquement pour 2005. Les années suivantes, ce montant sera certainement réadapté à la hausse. Ces frais fixes pèsent très lourdement sur le budget des communes.

M. le Maire espère que cette proposition sera refusée par le Grand Conseil. Dans le cas contraire, la Ville de Genève lancera un référendum. Selon lui, d'autres reports de charges de moindre importance surviendront dans un proche avenir. Un commissaire a relevé que l'augmentation des recettes est d'environ 7,2 %, alors que les dépenses augmentent de 14 %. Selon lui, cette constatation devrait inciter à la prudence.

M. Lance a aussi rappelé que, sans l'apport financier des immeubles communaux, le budget serait déficitaire. Le changement de méthode de comptabilisation avait pour but de permettre cette distinction.

Revenant sur l'estimation excessivement prudente des recettes, M. Kaeser a précisé que le budget prend en compte un taux de croissance de 3 %. Faut-il le considérer comme pessimiste ou réaliste ? M. le Maire reste optimiste, comme il l'a exprimé dans sa magistrale présentation des budgets.

La commission n'a pas demandé une modification du montant des centimes additionnels fixé à 48 centimes.

En conclusion, la Commission des finances et logement remercie le Service financier pour la qualité des documents présentés ; leur excellente présentation a certainement prévalu en restreignant le nombre de questions.

Tous les chiffres sont mentionnés dans les arrêtés. Un simple rappel, pour mémoire :

Total des revenus	Fr.	79'125'189.—
Total des charges	- Fr.	<u>78'509'026.—</u>
Résultat communal total	Fr.	616'163.—

Après lecture des deux projets d'arrêtés, la Commission s'est prononcée en leur faveur à l'unanimité.

Mme CASUTT : Encore une fois, nous pouvons féliciter le Service financier pour la clarté des documents.

Le budget 2005 reste prudent sur l'estimation des rentrées fiscales, mais est néanmoins positif. Mais les années à venir s'annoncent beaucoup plus difficiles, surtout si le canton veut maintenir le report des charges sur les communes.

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

Nous pouvons être fiers d'habiter dans une commune qui présente un résultat positif. Nous devons néanmoins être très vigilants sur les projets qui nous seront présentés, car si tous les investissements sont réalisés, nous verrons notre dette augmenter, ce qui entraînera une augmentation des intérêts.

Au vu de ce qui précède, il n'est donc pas envisageable actuellement de diminuer le centime additionnel.

Le groupe Démocrate-chrétien acceptera donc le budget et le maintien du centime additionnel.

M. PAGE : En préambule à mon intervention, j'aimerais tout de même, suite aux commentaires de M. Guillermin, ne pas laisser l'impression que la Commission des finances et logement a bâclé son travail. On a reçu une documentation avec des explications sur les dépassements ou les manques, donc cela nous a énormément facilité le travail.

L'examen d'un budget peut toujours susciter ici ou là, questionnement et étonnement.

Pour ne pas abuser de votre patience, je me bornerai à citer deux postes de notre budget de fonctionnement :

Augmentation de la masse des salaires pour la culture – Il nous a été indiqué qu'un poste administratif, à raison d'un taux de 40 % d'occupation, allait être créé à la Villa Bernasconi. Ce nouveau poste doit essentiellement tenir compte de la future absence de l'une des deux responsables. Celle-ci attend un heureux événement.

A Genève, le congé maternité est de 16 semaines, soit environ 3 ½ mois. Pour cette période, somme toute brève, il y a d'autres solutions que la création d'un nouveau poste. Par exemple, un soutien de la part d'autres services de notre administration, voire un emploi temporaire.

Subvention au FC Grand-Lancy – Le budget augmente par rapport à 2004 de Fr. 72'000.--, soit 29,2 %.

M. Chobaz, de qui dépendent les sports, nous a déclaré en commission que le club avait demandé une augmentation de la subvention pour 2005, il a précisé qu'il n'était toutefois pas question de l'accorder. Dans ce cas, on peut se demander pourquoi cette augmentation figure au budget. Le groupe Libéral, fort des assurances prodiguées par M. Chobaz, renoncera à demander une modification de budget.

C'est sans enthousiasme que le groupe Libéral votera les arrêtés qui nous sont soumis. Le budget 2005 prévoit une augmentation des charges de fonctionnement de 14 % par rapport aux comptes de 2003.

L'augmentation des recettes ne suit malheureusement pas la même courbe, puisqu'au niveau du fonctionnement, le budget 2005 indique une perte de Fr. 3'466'999.--. Ce sont les résultats espérés au niveau des immeubles qui nous permettent d'envisager un boni de quelque Fr. 616'000.--.

Selon le budget des investissements qui nous est présenté, la dette de notre Ville devrait croître de Fr. 23'792'000.-- en 2005. Quand on sait que le canton veut

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

demander aux communes genevoises de participer au paiement des rentes complémentaires AVS et AI, que cela représente un montant de Fr. 3'750'000.-- pour Lancy, on voit que notre avenir financier exige prudence et vigilance.

Notre vote positif ne signifie donc pas un blanc-seing pour des dépenses somptuaires ou inutiles.

Permettez-moi de remercier M. Kaeser, chef du Service financier et toute son équipe pour l'excellente présentation des budgets soumis.

Mme BUUNK-DROZ : Le groupe socialiste a pris note du revenu de Fr. 68,97 millions et des charges estimées à Fr. 72,44 millions figurant dans le budget de fonctionnement 2005, sans les immeubles. Les revenus diminuent donc de 2,1 % et les charges augmentent de 2,2 % par rapport au budget de 2004.

Il a constaté que la projection sur les 5 ans à venir, comparée à celle présentée en 2003 à pareille époque, était un peu moins alarmante mais inquiétante quand même, les chiffres rouges devant apparaître dès 2006 et augmenter chaque année.

Il apprécie la politique de prudence qu'a manifestée le Conseil administratif dans la présentation des comptes, malgré des prévisions plus extrêmes du Département cantonal des finances.

Il apprécie la politique d'engagement du personnel, qu'il trouve sage. Il s'inquiète de la croissance de la dette communale. Ne touchons pas aux centimes additionnels, nous en avons grandement besoin ! Seront-ils suffisants, si d'autres charges incombent aux communes ?

Le souci numéro 1 est : Comment prévoir des économies sans nuire à la qualité des prestations de chaque département et sans enfreindre la recherche de qualité de vie qui est - depuis longtemps déjà - prioritaire à Lancy ?

Ne serait-ce pas possible d'envisager des regroupements d'achats, par exemple de véhicules ou de matériel administratif, avec d'autres communes ? Une telle politique permettrait de faire des économies car les fournisseurs pourraient faire des offres plus intéressantes.

Le parti socialiste s'associe aux remerciements adressés à tous les artisans de ce budget. Il l'acceptera.

M. ERETZIAN : Le groupe Radical a pris connaissance et a examiné avec attention le budget 2005, qui nous est soumis ce soir pour approbation.

Vu les projections budgétaires déficitaires pour les années à venir, établies par notre service financier, nous resterons très attentifs sur les investissements qui nous seront présentés, afin de faire des économies chaque fois que nous les estimerons réalisables, afin de ne pas augmenter les emprunts, donc la dette publique, voire de la diminuer.

Le groupe Radical acceptera le budget 2005, mais émet d'ores et déjà une réserve d'approuver le montant de Fr. 4'450'000.-- prévu au budget des investissements, lorsqu'il nous sera soumis, concernant la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école du

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

Petit-Lancy, variante la plus lourde qui a été choisie naturellement par le Conseil administratif.

Nous remercions M. Kaeser chef du service financier, ainsi que ses collaborateurs, pour l'excellent travail accompli pour nous présenter ces documents.

M. AUGSBURGER : Suite aux propos de mon collègue, j'aimerais ajouter que l'administration a fait un travail remarquable. Par contre les Conseillers administratifs, adjoints de notre Maire, ont été déplorables. En tant qu'ancien membre de cette commission, les Conseillers administratifs ont toujours assisté à la séance du début à la fin ; à l'époque, on terminait vers 22.30 heures. Là, chacun mène son chemin, comme il en a envie, et j'estime que cela n'est pas admissible, et que vous devez corriger le tir de façon à donner l'envie aussi aux commissaires de lire les textes et de prendre plus facilement la parole.

M. TODESCHI : Je voulais, au nom de l'Alliance de Gauche, remercier toutes les personnes concernées pour la clarté des comptes qui nous ont été présentés.

M. LANCE : J'aimerais réagir à l'intervention de M. Page concernant le poste supplémentaire au Service culturel. Nous avons réfléchi à ce nouveau poste cet été, et cet été, je ne savais pas que Mme Mariéthoz était enceinte. C'est vrai que j'ai dit en commission que cela pourrait arranger les choses si nous engageons cette personne au début du congé maternité de Mme Mariéthoz, mais en tous les cas, ce n'est pas pour cela que nous avons envisagé ce poste.

Le Service culturel se développe, actuellement cela représente un taux d'activité de 150 % entre les deux déléguées à la culture, ce n'est pas beaucoup ! Elles font un gros travail administratif, et je trouve dommage qu'elles passent beaucoup de temps à faire des circulaires, à mettre sous enveloppe, etc. au détriment de leur mission principale. Je pense qu'un poste d'auxiliaire serait important pour ce service. D'autre part, si on envisage ce poste à la villa Bernasconi, c'est simplement parce qu'il n'y a pas de place de travail à la Mairie. D'autre part, cela pourrait peut-être solutionner le problème que nous avons à la villa Bernasconi, puisque nous engageons actuellement des auxiliaires pendant les expositions et manifestations, et cette personne pourrait faire la permanence à la place de ces auxiliaires.

Concernant la subvention du Grand-Lancy FC, j'ai évoqué ce sujet en commission des finances et logement et, c'est vrai que M. Chobaz n'était pas présent à ce moment-là. Je l'ai remplacé lors de l'assemblée générale du Grand-Lancy FC, et à cette occasion, j'ai dit qu'en aucun cas, il y aurait augmentation de la subvention en 2005, par rapport à 2004.

Concernant l'équilibre budgétaire qui est atteint grâce à l'apport des immeubles, je vous rappelle qu'il y a eu une modification au niveau de la méthode de comptabilisation de ces immeubles qui a l'avantage de faire ressortir très exactement le profit de la gestion de ces immeubles. Cela a toujours été le cas auparavant, mais les opérations comptables, qui influençaient le compte de fonctionnement, n'étaient pas toujours aussi transparentes.

J'ai pris note de la proposition de Mme Buunk-Droz concernant le regroupement d'achats entre communes, c'est quelque chose que nous pourrions étudier au niveau du Conseil administratif et je crois que c'est une proposition intéressante.

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

Concernant la déclaration du groupe Radical, je remarque simplement que ces Messieurs sont beaucoup plus volubiles en séance plénière que leurs représentants à la commission des finances et logement. Je n'ai pas entendu beaucoup de remarques des représentants du groupe Radical durant la séance de la Commission des finances et logement. Je précise que j'étais présent à ladite commission du début à la fin, que mes deux collègues étaient excusés, retenus par d'autres réunions à ce moment-là, mais qu'ils ont fait l'effort de venir répondre aux questions de leurs dicastères.

Les arrêtés 7a) sont acceptés à l'unanimité. (Voir Annexes).

M. LANCE : J'aimerais vous remercier pour ce vote positif de ce budget 2005, qui est un signe de confiance vis-à-vis du Conseil administratif. Je tiens à vous dire que je transmettrai vos remerciements au Service financier, d'ailleurs je crois qu'il y a un de ses représentants dans le public, M. Chouet, donc il pourra transmettre ces remerciements de vive voix.

b) Divers

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : Une commissaire a appris que la Musique de Lancy, subventionnée par la Commune, possède une école de musique avec d'excellents professeurs et il apparaît que ceux-ci sont sous-payés.

Ils démissionnent dès qu'ils trouvent un poste mieux rémunéré. Cette situation est regrettable en raison de la qualité des cours donnés.

M. Lance a répondu que la Commune verse effectivement une subvention sous la rubrique culture, mais n'a pas de contrôle sur la façon dont les professeurs sont rétribués.

Il abordera la question avec la présidente de cette société.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 28 octobre 2004 –
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD****a) Visite du chantier de la piscine municipale de Marignac -
- Point sur l'avancement des travaux**

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : Après la présentation des différents intervenants, M. de Marsano, ingénieur en chef, commence par expliquer que la démolition des éléments à changer doit respecter l'ordonnance fédérale sur les déchets. Ainsi, il faut séparer le carrelage du béton, même si les surfaces concernées sont changées entièrement. Le procédé utilisé pour la séparation du carrelage et du béton est l'hydro-démolition.

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

En ce qui concerne la pataugeoire, on peut constater un « patchwork » de galeries situées à différentes hauteurs. Le concept de rénovation a été modifié, car il s'est avéré moins cher de démolir complètement la pataugeoire pour la refaire. On a obtenu un gain de temps en mettant des moyens plus importants.

Les gradins – M. de Marsano indique que les gradins ne seront pas touchés et conservés en l'état. Seuls les joints ont été ôtés et seront changés.

Bassin olympique – M. de Marsano explique que la totalité du carrelage a été ôtée par hydro-démolition. Le procédé utilise la projection de l'eau, compressée à 2000 bars. L'intérêt de cette démarche est que le béton ne se fissure pas - ce qui serait fâcheux pour une piscine - au contraire d'un travail au marteau-piqueur. Les armatures ressortent exactement dans l'état d'il y a 30 ans. Un nouveau mur a été coulé dans le bassin, devant le mur du fond, cela a permis une économie. La galerie créée permettra de loger le volet de couverture du bassin ainsi que les sacs des lignes de nage.

M. de Marsano nous indique que d'ici à deux semaines, la configuration du chantier va passablement changer. Les premières goulottes du bassin plongeur seront bétonnées. Actuellement, nous sommes encore dans l'étape de démolition. Les ouvriers ne peuvent pas travailler dans les zones soumises à l'hydro-démolition, en raison des projections de débris de béton et de carrelage. Cette étape terminée, les maçons pourront travailler en toute sécurité.

M. de Marsano montre ensuite un tuyau complètement rouillé et explique que toute la tuyauterie en fonte est dans cet état ; l'ensemble sera donc entièrement remplacé. Comme déjà évoqué, la fonte sera remplacée par des tubes en plastic qui ne sont pas sensibles ni au chlore, ni à la corrosion.

Local technique – M. de Marsano explique que le débit de la tuyauterie sera augmenté pour respecter les nouvelles normes d'hygiène. C'est tout le concept de distribution des tuyaux qui change. Les nouvelles fosses seront plus grandes que les anciennes. Il ajoute que le collecteur des eaux usées de la piscine sera désormais rattaché au collecteur des Communes-Réunies, sur l'autre bassin versant.

Fin de visite sur le chantier - un commissaire demande si le programme est tenu et le budget respecté ? M. de Marsano explique que le programme des travaux est en cours de réadaptation, en fonction de l'avancement des travaux. Il ajoute que le chantier en est seulement au premier quart du temps imparti.

Pour ce qui est de l'aspect financier, en dehors des devis complémentaires consécutifs à des demandes ultérieures, il n'y a pas de dépassement pour la partie des gros travaux de béton armé. Le travail d'hydro-démolition coûte Fr. 3000.-- le m³, la démolition au marteau-piqueur seulement Fr. 180.-- le m³. Il a été calculé que l'hydro-démolition de toute la zone carrelée était paradoxalement plus avantageuse qu'un arrachage au marteau-piqueur, qui aurait nécessité des sondages préalables par zones.

Un autre commissaire demande si des économies seront réalisées conformément aux propositions des experts. M. de Marsano répond qu'il sort d'une séance de discussion de quatre heures qui a porté sur les possibilités d'économies en temps et en argent. Il

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

préfère rester prudent quand il s'agit d'avancer des chiffres relatifs à des solutions d'économies.

Un commissaire demande si les mandataires sont en contact avec les experts. M. de Marsano répond que ce n'est pas le cas, mais il est tout disposé à les accueillir pour une tournée de chantier. Il rappelle que les experts lui avaient écrit et que leurs suggestions ont été prises en compte. Le même commissaire pose la question de savoir s'il y aura des économies à l'arrivée. M. de Marsano répond que cela dépendra de ce qui se passera d'ici à la fin du chantier. Pour l'instant, les travaux de béton ne représentent que Fr. 2,7 mios du coût total de Fr. 11 mios.

M. Chobaz estime que c'est une bonne nouvelle qu'il n'y ait pas de dépassement pour l'instant. Il rappelle que l'abandon du système de caméra de surveillance a permis une économie de Fr. 250'000.--. Il ajoute qu'une idée nouvelle, qui n'était pas prévue dans le projet initial, a émergé. Il s'agirait d'ajouter un toboggan complémentaire.

Le Président demande s'il est prévu de démolir la cloison en « Eternit » alvéolaire du local technique. M. de Marsano répond par l'affirmative. Le Président explique qu'il faudra prendre des précautions car la matière est composée d'amiante, même si on dirait que c'est du plâtre.

Le président remercie les mandataires pour le pilotage de cette visite.

b) Divers

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : M. Chobaz informe qu'il soumettra à la commission une demande de crédit pour le mobilier de la salle communale. Cette demande ne dépassera pas l'enveloppe prévue.

En janvier, M. Chobaz soumettra également une demande de crédit pour le mobilier de la grange Navazza.

Le Président se fait l'écho d'une lettre qu'il a reçue, dont les auteurs demandent des explications concernant le non-fonctionnement du chauffage de l'école en Sauvvy, le jour de la rentrée des vacances. M. Chobaz confirme que le chauffage n'a pas fonctionné pendant une demi-journée, le lundi matin. Il a demandé un rapport à l'entreprise Bosson-Pillet.

Le Président demande avec quel argent sont financés les importants travaux ayant actuellement cours sur l'immeuble du chemin du Gué. M. Chobaz répond que les travaux sont financés par le compte de l'immeuble. Ce bâtiment est neuf et il ne s'agit pas de rénovations. Il y a des problèmes d'infiltrations d'eau depuis plusieurs années.

Un commissaire demande pourquoi il y a des travaux sur le pont des Briques. M. Côte répond qu'il s'agit d'une route cantonale. Il ne s'agit pas de travaux communaux. L'Etat refait un trottoir et sécurise l'ensemble en installant une glissière. Les dalles de béton étaient fissurées.

Séance ordinaire du 11 novembre 2004**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION - Séance du 15 octobre 2004 - Rapporteur : M. Fabrice BADET**

Divers

=====

M. BADET présente le sujet : Pour une fois, j'essayerai d'être bref. Différentes communications de notre Maire nous sont données. Le dossier des plaques des rues a été transmis au Service des parcs et promenades pour un inventaire précis de celles qu'il faudra remplacer.

L'affichage à Lancy va s'améliorer avec l'aide d'un graphiste des affiches périodiques présenteront la liste de toutes les manifestations se déroulant sur la commune.

Après la fermeture d'un local de vote, la possibilité de cliquer sur son choix de ses idées, à l'aide de son mulot, arrivera pour un essai au niveau des villes suburbaines, Lancy a été approchée.

10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 27 octobre 2004 - Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY

a) Projet de plan directeur du quartier des Semailles

=====

M. VOLERY présente le sujet - (clichés) : Le projet nous est présenté par Mme Frei, Mme Mayor et M. Beusch, pour faire suite à une présentation publique de ce projet. En remontant le passé, le chemin des Semailles était déjà existant au 18ème siècle dans sa configuration actuelle. L'urbanisation est arrivée avec le tram en 1889. La Loi HLM envisageait la création d'une cité, mais seuls les Palettes, Curé-Baud et quelques ensembles ont été construits. Cet espace qui est actuellement occupé par des villas se situe en zone 3 de développement, ce qui nécessite des plans localisés de quartier.

Une maquette nous est présentée avec une projection de 3 tours de 50 m. de haut, ce qui correspond à 15 étages sur rez. Ces constructions pourraient accueillir des activités et un EMS entre autre ; l'implantation de ces immeubles serait en bordure de l'avenue des Communes-Réunies. L'emprise au sol serait diminuée au maximum, mais la démarche de cette étude aurait certainement dû aller plus loin, suite à l'initiative de l'Alu, avec une densité plus faible. Ce périmètre aurait aussi de petits immeubles et 3 bâtiments existants pourraient être conservés ; la CMNS trouve que certaines villas ont un intérêt mais pas du point de vue architectural. Le chemin des Rambossons est stratégique pour le secteur et, l'idée est de le conserver dans sa forme actuelle.

On apprend que des reports de droits à bâtir permettraient d'équilibrer les densités des grandes maisons de 7 à 9 appartements, ainsi que de grands et petits immeubles qui seraient mis en compte sur les tours où la densité est plus forte. Le Président remarque que ces reports de droits à bâtir seront difficilement gérables et que les

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

plans financiers vont être différents. Quelques détails : une tour équivaut à 9 grandes maisons ou à 3 petits immeubles, soit 85 appartements.

Le trafic devrait être restreint dans le secteur, avec la création de parkings dès le début des travaux de construction. La circulation à l'intérieur du périmètre sera restreinte, des espaces verts seront conservés ou créés.

Ce projet permettrait la création de 700 logements, mais les propriétaires, actuellement dans cette zone, n'auront aucune obligation de vendre leurs parcelles.

Le suivi de cette étude est la présentation à l'Office du logement, avec une précision de M. Baertschi, Conseiller administratif, d'avoir un vote indicatif de la commission et du conseil municipal afin de poursuivre ce projet.

M. RICHERT : Je demande l'ouverture du débat.

M. AESCHBACHER : Le débat est accepté.

M. RICHERT : Situé sur une friche industrielle ou un espace non construit, ce plan directeur de quartier serait intéressant par son jeu d'équilibre entre trois sortes de différents volumes aérés d'espaces de verdure : « grandes maisons », des immeubles du type de ceux récemment bâtis au Curé-Baud, et les tours.

Mais ce plan se superpose à un patchwork de terrains de tailles variables, dont la plupart sont déjà occupés, soit par des immeubles (les constructions les plus récentes, qui se trouvent généralement à la place de maisons individuelles démolies) et des villas.

La seule parcelle libre est une longue bande de terrain comprise entre le cimetière et un îlot de quatre maisons familiales jouxtant la Lancéenne. Une demande de renseignements est d'ailleurs en cours pour ce terrain, où nous admettons qu'on puisse y construire des logements collectifs, tels que prévus dans le projet, mais en maintenant l'îlot précité pour garder un caractère de mixité que nous plébiscitons. A noter toutefois que, dans une étude d'aménagement du Département des travaux publics de 1989, alors que la demande en logements était déjà très forte, non seulement on préserve l'îlot, mais encore on crée un parc municipal sur le grand terrain Vodoz, évoqué plus haut.

Un autre espace où l'implantation d'un nouvel immeuble ne serait sans doute pas conflictuelle se situe en bordure de Curé-Baud, en face de la Lancéenne, actuellement dévolu en partie à un lieu de vente de voitures d'occasion.

Au vu de la maquette présentant le projet, visible au Service des Travaux et constructions de Lancy, on constate que toutes les maisons individuelles disparaissent, trois uniques édifices étant conservés au chemin des Rambossons. Ce choix m'apparaît comme extrêmement subjectif. Il s'appuie sur des critères d'ordre patrimonial peu clairs et sur le fait que les bâtiments conservés ont un volume similaire aux futures « grandes maisons. ».

Notre choix, comme celui de nombreux habitants du quartier, est différent. Pour nous, le tissu des villas existantes, particulièrement celui qui encadre le chemin des Rambossons, est un témoignage bien vivant du début du XXème siècle qui doit être

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

intégralement préservé, peut-être à l'exclusion des dernières maisons individuelles, dont les Communes-Réunies, dont les parcelles vont être réduites pour élargir l'artère.

Force est de constater que, concernant le quartier des Semailles, la volonté populaire exprimée lors de l'acceptation à une courte majorité de l'initiative communale de l'Alu qui demandait au canton un reclassement en zone villas de trois « poches » encore verdoyantes à Lancy a été ignorée, ce que nous déplorons au plus haut point.

Certes, la décision du Conseil administratif d'établir avec des spécialistes et, de concert avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, un plan directeur est-elle louable, dans la mesure où le but est d'éviter l'acceptation quasi systématique de plans localisés de quartier sans lien les uns avec les autres et d'éviter ainsi l'anarchie urbanistique.

Mais, ce plan qui accepte les plans localisés de quartier en force, comme les demandes de renseignements existantes, fait la part trop belle à la pression immobilière. Il autorise une densité moyenne de 1,17, alors que le contre-projet opposé à l'initiative de l'Alu la limitait à 0,8 ! Or notre commune, déjà très fortement urbanisée, sacrifie son avant-dernière zone agricole dans le secteur de la Chapelle-les-Sciers pour y accueillir plusieurs milliers de nouveaux habitants.

Conscients de la très forte demande en logements, les Verts se sont, à contre-cœur, résolus au déclassement de cette zone et participent à l'élaboration d'un projet d'urbanisation le mieux conçu possible, mais soutiennent le maintien de la zone villa existante au-dessus du Bachet.

Pour le reste du territoire communal, nous souhaitons maintenant un moratoire sur la construction, à l'exception de quelques projets d'utilité publique en cours et non des moindres : je pense à la Maison de la sécurité, à l'Escargot et à la rénovation de l'école du Petit-Lancy.

Concernant les Semailles, lors de ce moratoire, il s'agira d'étudier, puis de mettre en place des solutions nouvelles exigées par l'augmentation de la population au cours de ces dernières années d'une part, et d'anticiper les conséquences d'un nouvel apport massif d'habitants - dans l'hypothèse où un plan directeur de quartier corrigé et intégrant nos observations serait adopté - d'autre part.

Du point de vue de la circulation d'abord, d'autant qu'on ignore l'impact de l'arrivée du tram des Acacias aux Palettes. Nous soutenons à ce propos l'idée du Conseil administratif de dissuader le trafic de transit sur l'avenue du Curé-Baud, en y créant un sens unique devant l'école En Sauvy.

Du point de vue des équipements collectifs ensuite. L'implantation de plusieurs centaines de nouveaux logements, ce sont des crèches, (l'ancienne crèche des Titis disparaît du plan), des locaux parascolaires, (alors que l'avant-projet de plan directeur raye de la carte deux villas propriétés communales consacrées au parascolaire), un EMS, (certains prévoient déjà d'en créer un dans une tour, avec vue imprenable sur le trafic routier).

Du point de vue social. De nouveaux logements, mais pour qui ? Classes défavorisées dans les tours, classes moyennes dans les immeubles, classes aisées dans les « grandes maisons », avec accès à la propriété ? On imagine déjà le découpage.

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

Du point de vue de l'harmonie architecturale, dont le projet ne dit mot. La seule indication qu'on y découvre est l'acceptation d'un plan localisé de quartier copie conforme d'un bâtiment voisin dit « l'hôpital », attenant à la Lancéenne, côté école, dont la laideur est reconnue dans le quartier. Sur la maquette, on ne se rend en fait compte que des gabarits, et on n'envisage expressément aucune unité de style.

Et du point de vue humain enfin. Parce que considérer tout un patrimoine familial chèrement acquis, aimé, entretenu avec soin comme les pièces d'un monopoly me paraît inacceptable !

M. FAVRE : Je voulais corriger, suite à la lecture du rapporteur, il y aura un vote de commission. J'ai fait un peu les mêmes remarques que M. Richert, et je voulais signaler, qu'à la prochaine commission, j'ai demandé que soit mise à l'ordre du jour une rediscussion de ce plan. Il est clair qu'on vous soumettra une contre-proposition qui va un peu dans le sens du contre-projet de l'Alu où il y avait 3 sous-secteurs, avec également un peu plus de conservation de villas dans le secteur des Rambossons.

Je pense qu'on pourra peut-être arriver à un compromis. Quant à votre moratoire, il est hors de question de supprimer toute velléité de constructions comme par exemple aux Marbriers. Ce n'est pas le moment de faire un moratoire, avec les moyens de transport qu'il va y avoir, de ne pas réaliser ces terrains, ce serait criminel par rapport à la demande de l'ensemble de la population genevoise.

b) Divers

=====

M. VOLERY présente le sujet : Un commissaire demande si des exemplaires sur l'Ecomobilité de Lancy-Sud sont encore disponibles pour les nouveaux membres. Réponse positive.

Suite à une question concernant des travaux éventuels sur la route du Grand-Lancy, direction Onex, il est répondu que c'est la commune d'Onex qui a sollicité le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour l'installation de trottoirs et une piste cyclable.

Une préoccupation d'une commissaire d'informer les riverains sur les déviations inhérentes au chantier du tram. Une demande sur les abattages d'arbres relative au même chantier.

Le cheminement le long de l'Aire, il manque toujours une servitude et la rénovation d'un petit pont devra être entreprise.

Sur la dernière parcelle entre les chemins des Esserts et Louis-Bertrand, la commune n'a aucun projet dans ce périmètre, d'ailleurs il y a déjà un projet privé.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

M. PAGE : J'ai deux interventions, ce ne sont ni des questions, ni des propositions. La première, c'est pour rappeler que le 23 septembre, j'avais demandé à M. Chobaz de nous donner des précisions au sujet de l'occupation de notre cimetière, cela suite à l'interview qu'il avait accordée à la Tribune de Genève. Je rappelle que l'article de la Tribune traitait de la demande de communautés religieuses de disposer de certains secteurs de cimetières pour leurs membres. J'attends toujours sa réponse, et j'espère qu'elle viendra avant que j'occupe ledit cimetière.

Quelque chose de plus positif, une habitante du quartier des Fraisiers m'a demandé de transmettre ses remerciements à nos autorités pour l'aménagement d'un coin-toilettes pour les chiens des Fraisiers. Elle a souligné que sa satisfaction était partagée par de nombreux(es) ami(es) des chiens qui apprécient beaucoup de pouvoir conduire leurs animaux vers ces nouvelles installations.

M. AUGSBURGER : Je n'ai pas voulu ouvrir le débat au point 8) de l'ordre du jour, j'ai une précision à donner suite à la visite du chantier de la piscine municipale de Marignac. On nous a remis un planning qui n'était plus valable, deux mois après, dans ce planning, on prévoyait l'entrée des filtres le 1er novembre, dans le rapport c'est le 9 ou le 10 novembre, c'est-à-dire hier et, aujourd'hui, il n'y a toujours pas de filtres. Donc continuons dans cette voie, cela va bien marcher !

M. ALONSO : Suite au vote de notre budget communal, je propose d'organiser une formation pour les Conseillers municipaux afin d'avoir une meilleure lecture de ces budgets, afin de pouvoir mieux participer aux débats.

Mme ROUGE : J'aimerais annoncer que le Marché de Noël de la paroisse protestante du Petit-Lancy aura lieu prochainement, à la salle communale du Petit-Lancy, le samedi 27 novembre.

M. FAVRE : J'ai une annonce à l'intention des personnes qui ont reçu le procès-verbal du groupe de travail concernant la Chapelle-les-Sciens. Afin de fixer la prochaine séance, je demande aux personnes concernées de se voir quelques instants à la fin de cette séance pour retenir une date.

M. LANCE : Par rapport à la proposition de M. Alonso, j'en prends note, c'est une proposition intéressante, et nous l'étudierons avec le Service financier.

M. AESCHBACHER : Vu le nombreux public ce soir, permettez-moi de faire un petit rappel en préambule. Il s'agit donc bien de questions, à défaut de remarques, suggestions ou de propositions.

M. AESCHBACHER : Avant de clore cette séance du Conseil municipal, nous allons passer à un point 13) qui n'existe pas dans l'ordre du jour, concernant notre ami Jean-Louis Breda et son départ à la retraite.

Je souhaiterais passer la parole en premier lieu à notre Maire, M. François Lance.

M. LANCE : Le 9 août dernier, M. Jean-Louis Breda a fait valoir ses droits à la retraite pour le 30 novembre 2004. Ce soir et à cette occasion si M. Jean-Louis Breda continuera à assurer, comme collaborateur auxiliaire, la fonction d'huissier pendant vos séances du Conseil municipal et les cérémonies de mariages, j'aimerais, si vous le

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

permettez, retracer brièvement sa brillante carrière au sein de l'administration communale.

Né le 11 novembre 1942, joyeux anniversaire Jean-Louis, Jean-Louis Breda, en date du 21 avril 1969, a présenté sa candidature à la Mairie de Lancy pour un poste d'agent municipal. Il fut reçu par le Conseil administratif de l'époque, soit MM. Henry Rosselet, Maire, Charles Babel et Alphonse Bernasconi, Conseillers administratifs, ainsi que M. Gilbert Pisteur, secrétaire de la Mairie. Cet entretien d'embauche a eu lieu le 20 mai 1969. A noter que la lettre d'engagement de M. Breda a été rédigée avant cet entretien puisqu'elle est datée du 16 mai 1969. L'engagement a été fait pour une période d'essai d'une année, dès le 1er juillet 1969 ; le 1er juillet 1970, M. Breda recevait une lettre du Conseil administratif, le confirmant dans ses fonctions.

Jean-Louis Breda n'a pas tardé à faire preuve de qualités reconnues dans l'exercice de ses fonctions, puisque le 1er janvier 1972, le Conseil administratif l'a promu au titre de sous-brigadier. Durant 14 ans, Jean-Louis Breda a effectué son travail à l'entière satisfaction de ses supérieurs, jusqu'à ce que le 1er mai 1986, le Conseil administratif et je cite - « entend vous rendre hommage pour la manière dont vous avez assumé jusqu'à ce jour votre fonction de Sous-Brigadier et le zèle et le dévouement avec lesquels vous avez mené à bien vos tâches, a décidé de le promouvoir à la fonction de Brigadier - chef du poste de la police municipale de Lancy ».

Le 1er janvier 1996, suite à une résolution présentée par MM. Renaud Gautier et Denis Pittet, Conseillers municipaux, votée à l'unanimité du Conseil municipal de l'époque, le Conseil administratif confiait à M. Breda la responsabilité de Maréchal, chef de poste.

En juillet 1997, à la demande de M. Breda, le Conseil administratif a admis un changement complet de son orientation professionnelle et l'a nommé huissier. Depuis lors, rattaché au secrétariat général, M. Breda accomplit la totalité de ses multiples tâches à l'entière satisfaction de ses supérieurs.

Durant sa brillante carrière, Jean-Louis a mis en évidence ses multiples qualités personnelles, d'abord l'efficacité et le sérieux dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes, le souci du travail bien fait à la satisfaction aussi bien de ses supérieurs que des citoyens de notre commune. Jean-Louis a su se faire apprécier par tous, grâce à son sens de la diplomatie, son anticipation, sa volonté que tout se passe bien. Pour la petite histoire, il est bon de révéler que durant toutes ces années, Jean-Louis avait une secrétaire attitrée pour son courrier personnel en la personne de Jacqueline Coutaz, que je profite de saluer dans le public.

Jean-Louis a beaucoup fait pour l'image positive de la Ville de Lancy et, par son attitude, a supplanté tous les moyens de communication modernes que d'éminents spécialistes peuvent nous proposer au jour d'aujourd'hui.

Au nom du Conseil administratif, nous vous disons un grand merci, vous souhaitons un joyeux anniversaire et une heureuse et sportive retraite à travers les bouledromes du canton et d'ailleurs !

M. AESCHBACHER : Sans vouloir vous paraphraser, je vais également dire quelques mots pour notre huissier préféré.

21 juillet 1969, Neil Armstrong marche sur la lune, quelques jours avant, le 1^{er} juillet Jean-Louis Breda entre à la ville de Lancy en tant qu'agent Municipal.

Séance ordinaire du 11 novembre 2004

En 1972, signature à Berlin du Traité fondamental par lequel l'Allemagne fédérale reconnaît l'existence juridique de la RDA, la même année le Conseil administratif, reconnaissant les qualités de notre huissier, le nomme au grade de Sous-Brigadier.

En 1986, notre tifosi se console de l'élimination de son équipe fétiche l'Italie par la France par 2 à 0 en huitième de finale de la coupe du monde au Mexique en accédant au rang de Brigadier. Voilà très brièvement résumées les premières années de travail au sein de notre commune.

Mais un événement au cours de sa longue carrière résume à lui seul les qualités de l'homme, c'est sa nomination au rang de Maréchal des Logis en 1996, suite à une résolution présentée par nos prédécesseurs Renaud Gautier et Denis Pittet, qui déjà à l'époque, soulignaient sa légendaire gentillesse, sa disponibilité, sa serviabilité, son élégante courtoisie et son dévouement.

Aujourd'hui, 11 novembre 2004, c'est un jour important à double titre pour toi mon ami, le premier car c'est ton anniversaire, et le deuxième, car après 35 ans de bons et loyaux services, tu vas goûter à une retraite bien méritée, et nous tenons à te remercier sincèrement pour tout ce que tu as fait durant ces nombreuses années.

Nous nous réjouissons non seulement de te revoir une fois par mois lors de nos séances où tu continueras à officier comme fidèle huissier de ce conseil, mais surtout, je vous parie cent balles contre une boîte de petits pois que nous te reverrons régulièrement sur un jeu de boules, ou autour d'un terrain de foot, mais pas avec la mentalité que tu avais à l'époque où tu jouais au foot, à savoir celle de méchant voire pire de « varlope ».

C'est pourquoi, j'ai le plaisir de te remettre deux présents qui te rappelleront tes hobbies, un offert par le Conseil Municipal et l'autre offert en mon nom personnel.

J'aurai voulu t'offrir le maillot de ton équipe fétiche l'Atalanta Bergamo mais, vu ses piteux résultats identiques à ceux du Servette, je n'ai pas réussi à trouver un maillot de ce club. Je t'offre donc ce soir celui de l'AC Milan.

Je souhaiterais terminer en te citant « Quand je suis bon je suis vraiment bon, mais quand je suis mauvais je suis encore meilleur ». Toutes ces années tu as été le meilleur et je tiens à te remercier pour cela. Merci Jean-Louis.

M. BREDA : Je vous remercie tous infiniment, puisque je ne pars pas définitivement à la retraite, pour la dernière séance, je vous promets que je préparerai quelque chose.

M. AESCHBACHER : L'ordre du jour et la partie non officielle étant terminés, je clos cette séance du Conseil municipal et vous invite à venir boire le verre de l'amitié au carnotzet.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Secrétaire :

Bernard DESPLANDS

Le Président :

Thierry AESCHBACHER